ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Frais d'hospitalisation

Question écrite n° 59973

Texte de la question

M Michel Giraud attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'integration sur l'aggravation des delais de paiement des bordereaux des cliniques privees par les caisses d'assurance maladie. Ainsi, alors que le delai etait autrefois de trois semaines en moyenne, il s'eleve actuellement a deux mois. Les reponses evoquant le probleme de personnel ou de succession de jours feries ne peuvent satisfaire les professionnels qui doivent faire face a un deficit de tresorerie important et demander un decouvert bancaire sanctionne par des agios. Par consequent, il lui demande quelles mesures il compte mettre en place pour ameliorer cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Les delais de paiement des bordereaux des cliniques privees par les caisses primaires d'assurance maladie peuvent effectivement depasser dans certains departements le delai moyen de trois semaines. Les contraintes locales peuvent justifier l'allongement du traitement des bordereaux. Toutefois, le ministere des affaires sociales et de l'integration va rappeler aux organismes de traiter avec celerite les documents en provenance des cliniques privees.

Données clés

Auteur : M. Giraud Michel
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 59973
Rubrique : Assurance maladie maternite : prestations
Ministère interrogé : affaires sociales et intégration
Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 juillet 1992, page 3080